

DESOGERME NMI Collectivités - Gamme désinfectants

DÉSINFECTANT POLYVALENT BACTÉRICIDE, ALGICIDE



- **Non moussant, inodore, ininflammable et très concentré.**
- **Bactéricide (norme EN 13697 et 1276) dont Legionellose.**
- **Assainissement des locaux et matériels (sol, mur, vaisselle, linge...).**
- **Traitement des moisissures dans les lieux humides.**
- **Traitement bactéricide dans les tours aéroréfrigérantes, circuits de refroidissement, circuits fermés...**
- **Actif en eau chaude et en présence de matières organiques.**
- **Non classé toxicologiquement aux doses d'emploi.**
- **N° d'inventaire au Ministère de l'environnement : 11089.**

CARACTERISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES :

- Liquide limpide incolore, inodore et non moussant.
- Densité : $1,00 \pm 0,01$ à 20°C .
- Miscible en toutes proportions dans l'eau.
- pH à 20°C : $7,5 \pm 0,5$.
- Ininflammable : point d'éclair : néant.
- Contient du chlorhydrate de polyhexaméthylène de Biguanide : 40 g/litre.
- **DESOGERME NMI** collectivités ne contient ni ammonium quaternaire, ni composé phénolique, ni hypochlorite, ni composé iodophore, ni solvant.
- **DESOGERME NMI** collectivités est compatible avec les produits non ioniques ou cationiques ; il est incompatible avec les anioniques, et avec les bases fortes. Il est peu compatible avec les détergents : procéder d'abord au nettoyage avec détergent, puis désinfecter.
- Biocide puissant à large spectre d'activité, très actif sur les bactéries Gram + et - (à 1% ,temps de contact 5 mn) et sur les algues.
- Actif même en présence des matières protéiniques (sang, lait, peptone...), actif en milieu faiblement acide ou faiblement alcalin. Efficace même en eau dure.
- Irritation oculaire : **DESOGERME NMI** collectivités, administré au lapins Albinos, n'a provoqué aucune irritation oculaire à la dilution 1 / 1000.
- Toxicité : **DESOGERME NMI** collectivités n'est pas toxique pour les daphnies à la dilution de 1/100 000.
- DL50 : **DESOGERME NMI** collectivités n'a pas révélé de signe de toxicité lors du maximum administrable (15g/kg) par voie orale, chez le rat de race Sprague Dowley.
- **DESOGERME NMI** collectivités, dilué à 1/100 000 n'entraîne aucune mortalité du poisson en 6 heures.
- Diminue la D.B.O. (demande biologique en oxygène).
- **DESOGERME NMI** collectivités est un biocide utilisé pour l'usage PT 02 : désinfectants utilisés dans le domaine de la santé publique et autres produits biocides ainsi que produits algicides.

SECURITE / ENVIRONNEMENT :

- **DESOGERME NMI** collectivités est classé irritant.
- Les composants de **DESOGERME NMI** collectivités sont dans la liste des produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact des denrées alimentaires (décret du 08 septembre 1999).
- Après désinfection, rincer à l'eau le matériel devant se trouver en contact avec les denrées alimentaires.
- Eviter de rejeter le produit concentré dans l'environnement (utiliser la totalité aux doses préconisées). Faire retraiter l'emballage par un prestataire agréé.
- Utiliser les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit.
- Usage réservé aux professionnels.

MODE D'UTILISATION :

- **DESOGERME NMI** collectivités s'utilise à 1% ou 1/1000 dans l'eau ordinaire (1 verre ou 1/10 verre dans un seau de 10 litres). Il peut être appliqué en pulvérisation (pistolet, PULPREA, machine à eau chaude...) ou par contact (lavage des sols, des murs...), à l'éponge, à la brosse.
- Diffusion atmosphérique périodique ou en continu, voir utilisation des appareils (Tornador, Atomist, SD 505...).
- En dilution 200 à 1000 ppm dans les puisards, égouts, canalisations, tours aéroréfrigérantes, circuits fermés (une à deux fois par semaine).
- Le désembouage sera effectué avec **AXIS PNM** et le détartrage avec **DESOX VERT**.
- A 1/4000 dans les piscines (incompatible avec le chlore ou brome) ; 0,5/4000 en entretien.
- De 100 à 1000ppm pour les traitements des algues en bassin stagnant.
- Floculation des peintures dans les cabines à rideau d'eau (1/2000).